

**GT direction et fonctionnement de l'école  
« Simplification administrative »  
26/03/2015**

Nous nous sommes félicités de la reconnaissance institutionnelle par le MEN de la problématique de surcharge administrative que le SNUipp-FSU dénonce de longue date à travers sa campagne « je réponds quand j'ai le temps ». Si le protocole de simplification administrative, qui reprend certaines revendications du SNUipp-FSU, est une avancée, il ne peut venir seul à bout de la situation de travail empêchée vécue par les directeurs/trices.

C'est pourquoi, en préambule de la réunion, nous avons rappelé les mandats généraux du SNUipp-FSU sur la direction et le fonctionnement de l'école ([lire ici](#)) : nécessaire amélioration du régime de décharge, revalorisation salariale, aide administrative pour tous pérenne et qualifiée, clarification des missions et responsabilité, allègement des tâches administratives.

A propos de l'aide administrative, nous avons rappelé notre exigence d'un déploiement départemental critérié et transparent, exigence que nous porterons devant l'IA à l'occasion des débats sur la carte scolaire.

Pour le SNUipp-FSU, une réelle simplification administrative signifie certes la rationalisation et l'amélioration de procédures mais elle doit impliquer la suppression de nombreuses tâches inutiles et chronophages dont l'empilement finit par écraser la direction d'école en la détournant du cœur de ses missions : animation pédagogique de l'équipe, relations aux familles, suivi de scolarité des élèves.

La discussion s'est engagée sur la base du corpus revendicatif du SNUipp-FSU en matière de simplification administrative ([lire ici](#)), issu des travaux de notre commission nationale (à laquelle participe activement la section départementale du 06). Nous avons évidemment insisté sur les procédures et outils qui dépendent de la gestion départementale, par exemple : flux d'informations redondantes maîtrisé par une newsletter hebdomadaire, dépôt des fichiers en ligne sur le site de l'IA, qualité des documents transmis (souvent trop lourds avec des liens inactifs), suppression des opérations liées à BAOBAC, renoncement à la remontée électronique du PV d'élections via ECECA, reconnaissance institutionnelle des temps de réunion hors temps scolaire (avec IEN et/ou collectivité territoriale), fusion des documents sécurité dont la multiplication aboutit à une totale perte de sens, intervention précoce de l'ERH dans le montage GEVA-SCO, bornage du partenariat école/collectivité territoriale, projet d'école sur format libre sans remontée redondante de données déjà disponibles, etc.

Une fois de plus, nous avons réclamé l'actualisation de la note de juin 2011 ([lire ici](#)) qui reconnaît plusieurs droits acquis départementalement : formation, indemnisation de l'organisation de l'accompagnement éducatif, récupération des réunions hors temps scolaire sur le volume horaire des animations pédagogiques, tuilage. Cette note doit être actualisée et à nouveau portée à la connaissance de tous les collègues.

De même, nous avons renouvelé notre demande d'un audit départemental sur le matériel informatique de la direction et la définition d'un cahier des charges qui engage les collectivités territoriales.

Sur la méthode, nous avons demandé d'obtenir des arbitrages écrits de l'IA sur la base du relevé de conclusions du GT. En cas d'avancées significatives, une prochaine réunion est prévue le 20 mai. Sinon, le SNUipp-FSU portera ses exigences directement devant l'IA lors de la CAPD du 27 mai. L'action locale du SNUipp-FSU s'inscrit dans le cadre d'une

démarche nationale pour faire aboutir ce dossier ([lire ici](#) l'interpellation de la ministre par le secrétariat général du SNUipp-FSU).